

Conseil Municipal

Du lundi 27 Octobre à 20H30

Présents : Mesdames SEVESTRE, ALLAIRE, SAMSON, GRANDJEAN, CUMANT, SABLERY,
Messieurs NEUVILLE, DUTEL, LE BARON, QUEMENER, DUBOURGUAIS,

Pouvoirs : Mesdames BRUN, BLANCHARD, Monsieur CORBIN,

Excusé : Monsieur SOLVE.

GARAGE HERMILLY :

Madame le Maire explique la raison de ce conseil un peu précipité : Les demandes de subventions auprès du conseil général doivent leur parvenir pour le 31/10/2014. Il nous faut donc prendre une décision avant cette date.

C'est pourquoi des devis ont été demandés pour des travaux réalisables au niveau du garage Hermilly afin de présenter un dossier comportant l'achat du garage ainsi qu'une première tranche de travaux
-L'achat du garage est estimé à 212 411,90€ TTC soit 202 009,92 € HT.

Cet achat doit être effectif au 30/09/2015. Si nous envisagions de ne pas effectuer cet achat, il nous en coûterait, de toutes façons, des frais conséquents et nous passerions à côté d'une opportunité d'un bel aménagement futur dans la continuité de la grange aux dîmes dans un espace au centre du bourg.

-TRAVAUX :

-Devis LEFRANC : Il concerne le déshabillage intérieur de l'habitat : 14 689.00HT

- Devis PERETTI : Il concerne la toiture : 23682.65€ HT

Madame le Maire rappelle les règles courantes du calcul des subventions du conseil général : Les subventions sont toujours calculées sur le HT, 40% maximum de 153 000€ maximum.

- Il est possible d'intégrer le changement des fenêtres de la Mairie qui sont très dégradées, ce qui nous permettrait de réaliser des économies d'énergie.

-Devis FONTAINE : En bois exotique 39 165€ HT ou 44 345€ HT pour des menuiseries à l'ancienne.

En Alu pour limiter l'entretien futur : 47 625€ HT

DELIBERATION :

Madame le Maire propose de délibérer sur le fait ou non de demander cette subvention pour l'achat du garage et les travaux cités: Le conseil vote à l'unanimité la demande de subvention.

RESTAURATION ANTEPENDIUM de GRANDOUET :

Monsieur CORBIN a fourni deux devis pour la restauration de l'Antependium de Grandouet :

-2510 €HT devis Madame LEGRAND

-2325€ HT devis Madame CAZENEUVE-GRANDCOLLOT

La DRAC finance une part de ce projet et l'association pour la sauvegarde de l'église de Grandouet demande à la commune de financer le reste, sachant qu'ensuite l'association rembourse cette somme avancée moins la TVA.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte de financer la partie restant à la charge de l'association.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Le conseil municipal doit statuer avant le 30/11/2014 sur le maintien ou non de cette taxe d'aménagement et sur les exonérations possibles. Cette délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

Madame le Maire nous énumère les trois points sur lesquels nous devons statuer :

- 1) Maintien de la Taxe d'aménagement
- 2) Montant de cette taxe
- 3) Exonérations possibles

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir cette taxe, au même taux que précédemment, à savoir 4 %, et conserve la liste des exonérations possibles telle qu'elle était définie précédemment.

LOTISSEMENT PORTEBOS :

Madame le Maire donne lecture d'un premier courrier reçu d'ABAC GEO, expert de Madame et Monsieur PORTEBOS, qui sollicite l'arrêté de vente des lots. Ils ont fourni la garantie des travaux et s'engagent à réaliser les finitions dans les trois ans.

Dans un deuxième courrier, il nous propose la rétrocession de certains équipements (voirie, assainissement...)

Le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt d'accepter cette offre. Monsieur LE BARON demande si c'est un frein à la vente des lots, car si ces équipements ne sont pas rétrocédés à la commune, les futurs propriétaires devront se constituer une association syndicale des acquéreurs avec les charges que cela implique.

Le conseil reporte la décision afin d'étudier de façon plus détaillée cette proposition.

CHEMIN PEDESTRE :

Nous avons reçu un courrier de Madame JACQUEMONT concernant le chemin privé qui mène au « clos des enfants ». Dans ce courrier, il nous a proposé la cession de ce chemin à la commune et on nous demande de faire une proposition si nous sommes intéressés. Ce chemin dessert des parcelles privées, dont l'accès pour certaines ne peut se faire qu'en l'empruntant. Sa superficie est de 40a 15ca. Le conseil municipal se prononce pour faire une proposition entre 500 et 1 000€, sachant qu'il faudra y ajouter les frais de notaires.

SIVU :

Suite au rendez-vous que Madame le Maire, Madame SAMSON et Madame BURTIN, ont eu avec Monsieur BRUNEEL, Trésorier, des soucis de paiement sont apparus. En effet, la date de mise en place du SIVU ayant été arrêtée au 1^{er} Octobre 2014, le trésorier ne peut plus payer les factures qui arrivent pour le compte de la commune de Cambremer. Il est donc urgent qu'un report de mise en route de SIVU soit demandé pour le 1^{er} janvier 2015 afin que soit clarifiée la situation financière et que la passation se passe dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur LE BARON demande si des factures sont encore à venir ?

De fait SOGETI nous a envoyé un avenant (n°5) car il y avait une actualisation négative. Cet avenant, d'un montant de 3 145€ HT, correspond à une pompe doseuse supplémentaire, non prévue au marché initial et non demandé par la commune. Le conseil municipal demande à ce que soit clarifié cet avenant avant de prendre une délibération.

Monsieur BRUNEEL a également demandé à ce que nous soyons en mesure d'évaluer le montant revenant annuellement à la commune sur la consommation en eau afin de visualiser les futures rentrées d'argent dans le SIVU. Demande a été faite auprès de Veolia en ce sens. Il nous demande aussi d'évaluer le coût du fonctionnement et de maintenance de la station et de définir un nouvel emprunt afin de finaliser le budget de la station. Madame le Maire a pris contact avec les banques en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur NEUVILLE : Nous avons des soucis de panne avec le camion acheté en mai. Un litige sur la prise en charge ou non de cette panne par la garantie retarde la réparation du camion et pénalise le travail de nos employés. Le montant du devis est de 6 000 € TTC. Monsieur NEUVILLE attend des nouvelles sur la suite donnée.

Monsieur QUEMENER évoque un problème de ruissellement permanent dans un chemin déclassé, chemin « Letourneur », sur la commune de Cambremer. Il suppose un souci de buse bouchée ou de détournement de sources sur des parcelles en amont qui, du coup, se déverseraient dans ce chemin. Il demande à ce que François ALLAIRE se rende sur place pour évaluer les dégâts et voir si une solution est envisageable.

Monsieur DUBOURGUAIS fait le point sur le dossier SDEC, maintien des projets et demande si d'autres sont à venir.